

## MAIRIE DE BOUAFLE

### DEMANDE DE PRET ou LOCATION DE MATERIEL COMMUNAL

- 1) – la demande doit être faite 15 jours avant la prise en charge du matériel.
- 2) – prendre contact avec Monsieur OKONSKI Thierry, responsable des services techniques au : 06 07 24 04 95, afin de déterminer l'heure où vous pourrez prendre le matériel et restituer celui-ci. Les horaires doivent être impérativement respectés, après 10 mn d'attente, la porte sera fermée.
- 3) – le mobilier brisé ou détérioré devra être remplacé ou remboursé à la commune.
- 4) – tout contrevenant à ce règlement se verra refuser à l'avenir le prêt de mobilier communal.

**Prêt de matériel pour la date du :** .....

NOM : .....PRENOM : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

DESIGNATION DU MOBILIER	Quantité souhaitée	Quantité prêtée	Quantité réceptionnée	Prix unitaire	Prix total
CHAISE				<b>0.50€</b>	
BANC BOIS (uniquement pour les associations)					
TABLE METAL (Uniquement pour les associations)					
PLATEAU BOIS 3 mètres (10 personnes) (Uniquement pour les associations)					
TRETEAU (uniquement pour les associations)					
TABLE PLASTIQUE 1.80 mètres (6 personnes)				<b>1€</b>	
BARNUM 3X3 (maxi 2 + 500€ caution)				<b>50€</b>	

Date de prise en charge : .....Heure : 7h30 – 8h  11h30 – 12h  13h30 – 14h

Date de retour : .....Heure : 7h30 – 8h  11h30 – 12h  13h30 – 14h

Réservé aux associations :

- Stands 3 m x 3 m
- Grande tente 12 m x 6 m
- Sono (matériels)
- Prises caravanes
- Rallonges

Date et signature de l'emprunteur,

Avis des services techniques

Avis et signature du Maire Adjoint

ACCORD

REFUS

Thierry OKONSKI

Nadine FROMAGEOT